

PRÈS DE 1500 FEMMES ET MINORITÉS DE GENRE SE PRONONCENT EN FAVEUR D'UNE SOCIÉTÉ PLUS ÉGALITAIRE

VOTE 71/21

Le projet « VOTE 71/21 » lancé par le festival Les Créatives prend fin ce jeudi 25 novembre avec la proclamation des résultats des 8 objets de vote. 1050 femmes et minorités de genre ont participé au vote en ligne et plus de 300 personnes aux deux Landsgemeinden organisées à Appenzell Rhodes-Intérieures et à Genève. Toutes largement adoptées, ces 8 revendications seront ensuite transmises à l'arène politique suisse.

Pour commémorer les 50 ans du suffrage féminin en Suisse, le Festival Les Créatives a lancé le 14 juin 2021 « VOTE 71/21 », un projet de vote symbolique autour d'une série d'enjeux féministes. L'objectif ? Marquer cette année de jubilé par un usage performatif des outils démocratiques, et faire entrer pleinement le féminisme et les questions relatives aux droits des femmes et des minorités de genre dans les espaces politiques.

L'annonce en direct des résultats se fera à 18h le 25 novembre à UniMail, en présence de Micheline Calmy Rey, de Lisa Mazzone et de Lauren Bastide. Soirée des résultats retransmise en direct sur Instagram, Facebook et le site web de Les Créatives.

HUIT OBJETS DE VOTE FÉMINISTES

Les objets de votations ont été constitués par une Task Force féministe, un groupe de personnes issu·x·e·s de milieux qui luttent pour l'égalité des genres et contre d'autres formes de discriminations, choisies pour apporter leur expertise à ce projet, en portant une attention particulière à l'inclusivité et à l'intersectionnalité. Ils ont ensuite été soumis à une consultation populaire auprès de plusieurs collectifs et associations concernées.

OBJET DE VOTE 1 : Pour un meilleur financement de la lutte contre les violences basées sur le genre
Un financement à hauteur de 0,1% du PIB de la Suisse (700 millions de francs) permettrait la mise en place de nombreuses structures d'accueil, de mesures de protection et de prévention, mais aussi la formation du personnel du système judiciaire et la mise en place de campagne de prévention. Pour le comité, face aux violences, il faut arrêter les belles paroles et mettre les moyens pour mettre fin à un fléau dont le nombre de victimes augmente.

Résultat : adopté à 96% de oui pour 4% de non

OBJET DE VOTE 2 : Pour la réforme du droit pénal en matière d'infraction sexuelles
Selon le principe de base « seul un oui est un oui », le viol serait défini comme tout acte sexuel non consenti. Cela permettrait de répondre aux exigences de la Convention d'Istanbul dont la Suisse est partie et de lutter efficacement contre les infractions d'ordre sexuel, qui représentent une atteinte grave à l'autodétermination sexuelle. Pour le comité, il est temps de situer le consentement au centre de la définition du viol, en particulier en révisant les articles 189 CP et 190 CP.

Résultat : adopté à 98% de oui pour 2% de non

OBJET DE VOTE 3 : Pour la protection des femmes et des minorités de genre réfugié·e·x·s
Actuellement, le système de demande d'asile en Suisse ne rend pas justice aux femmes et minorités de genre réfugié·e·x·s, puisqu'il ne les protège pas contre les violences basées sur le genre. Pour le comité, il y a urgence dans la mise en œuvre de l'accès à des services spécialisés complets du soutien et de protection pour les victimes de violences, aussi celles subies ailleurs qu'en Suisse, quel que soit leur statut de résidence, ainsi que dans la prise en compte des besoins spécifiques aux genres dans les centres d'asile en Suisse.

Résultat : adopté à 98% de oui pour 2% de non

OBJET DE VOTE 4 : Pour une éducation non-discriminante

Pour créer une éducation plus inclusive et s'assurer que tou-s-te-x-s les écolier-s-e-x-s se sentent représenté-e-x-s, il est primordial de revoir les programmes scolaires afin d'y inclure plus de figures féminines, de personnes racisé-e-x-s et de minorités de genre. Les matières enseignées devraient également permettre un regard critique sur les violences, notamment racistes et sexistes, qui émaillent l'histoire et la production culturelle et scientifique. Pour le comité, l'éducation non-discriminante doit être ajoutée à l'inventaire des conditions de l'instruction publique de l'art. 62 Cst.

Résultat : adopté à 96% de oui pour 3% de non

OBJET DE VOTE 5 : Pour un investissement écologique

Quelques semaines après la COP26, la question des investissements écologiques est d'autant plus pertinente. Les banques et les caisses de retraites étant les investisseuses les plus importantes du pays, elles détiennent une responsabilité majeure en matière de transition écologique. Nous avons donc proposé que ces investisseuses cessent de financer des industries polluantes et contribuent à créer des industries durables.

Résultat : adopté à 97% de oui pour 2% de non

OBJET DE VOTE 6 : Pour la réduction du temps de travail

Les travailleur-euse-x-s à temps partiel font partie d'une tranche précaire de la population, qui est majoritairement constituée de femme ou de minorités de genre. Les femmes et les minorités de genre sont également les responsables majoritaires du travail de « care » : le travail domestique et la charge parentale. Pour le comité initiant, il est primordial de raccourcir le temps de travail d'une semaine à temps plein, pour permettre une répartition plus équitable du travail de « care », une compensation salariale juste et un accès plus égalitaire aux opportunités de travail.

Résultat : adopté à 93% de oui pour 5% de non

OBJET DE VOTE 7 : Pour une protection constitutionnelle

En Suisse, via le biais des initiatives populaires et moyennant la récolte de 100'000 signatures, on peut proposer des textes de lois. Le problème qui se pose est que l'Assemblée fédérale chargée d'invalider les textes manifestement contraires aux droits humains, a jusqu'à maintenant très peu utilisé son droit de refuser une initiative. Par ailleurs, les droits fondamentaux comme la liberté de religion ne sont pas considérés comme des droits impératifs et ne sont donc pas un motif d'annulation. Le comité initiant propose donc d'élargir les conditions d'annulation des initiatives et d'ouvrir des voies de recours au Tribunal Fédéral.

Résultat : adopté à 85% de oui pour 5% de non

OBJET DE VOTE 8 : Extension de la norme pénale de la protection contre les discriminations

La liste des atteintes pénalement répréhensibles en matière de discrimination est très restrictive en Suisse. L'art. 261bis CP ne comprend pas les atteintes basées sur le genre, l'identité de genre ou sur le handicap. Le comité initiant propose d'élargir cette norme pour protéger toutes les minorités opprimée-x-s.

Résultat : adopté à 97% de oui pour 2% de non

VOTE 71/21

UN PROJET INÉDIT QUI DEVRAIT SE POURSUIVRE AU PARLEMENT

Avec une écrasante majorité de soutien aux propositions du comité, mais aussi avec la forte participation au scrutin, VOTE 71/21 démontre non seulement l'intérêt pour les sujets abordés, mais aussi une urgence à les traiter dans le champ de la politique réelle.

À la croisée de la politique et de la performance, ce vote symbolique des femmes et des minorités de genre est une première, puisqu'aucun vote de ce type n'a jamais été organisé à grande échelle, ni en Suisse ni à l'étranger. Avec ce vote et ces résultats, le festival Les Créatives veut montrer que les femmes et les minorités de genre peuvent fortement influencer les décisions politiques dans notre pays. Ces outils démocratiques sont à s'approprier, afin d'augmenter la participation des femmes et des minorités de genre lors des votations populaires.

Pour donner suite à ce vote historique, des recommandations vont maintenant être élaborées, puis transmises à l'arène politique, afin de faire évoluer les questions en matière d'égalité.

Contact presse
Léonore Porchet
079 350 67 43
presse@lescreatives.ch

www.vote71-21.ch
www.lescreatives.ch